

Carta Academica: Le «désastre de Mariana», catastrophe minière au Brésil

Tous les samedis, « Le Soir » publie la chronique d'un ou plusieurs membres de Carta Academica. Cette semaine : sept ans après une catastrophe minière au Brésil, les populations touchées continuent à réclamer justice. Elles sont insatisfaites de la manière dont les procédures d'indemnisation et de réparations se déroulent et exigent un dialogue direct avec les entreprises responsables. Ces dernières accumulent les atteintes aux droits humains et environnementaux au niveau mondial.



AFP



Chronique -
Par Carta Academica*

Publié le 19/11/2022 à 10:00 | Temps de lecture: 9 min

Les points de vue exprimés dans les chroniques de Carta Academica sont ceux de leur(s) auteur(s) et/ou autrice(s) ; ils n'engagent en rien les membres de Carta Academica, qui, entre eux d'ailleurs, ne pensent pas forcément la même chose. En parrainant la publication de ces chroniques, Carta Academica

considère qu'elles contribuent à des débats sociétaux utiles. Des chroniques pourraient dès lors être publiées en réponse à d'autres. Carta Academica veille essentiellement à ce que les chroniques éditées reposent sur une démarche scientifique.



Juliette Woitchik, Assistante et doctorante en anthropologie et sociologie, Université Saint-Louis - Bruxelles.

Depuis le premier septembre 2022, les communautés amérindiennes Tupiniquin de l'État brésilien d'Espirito Santo (ES) se mobilisent pour leurs droits. Elles occupent pacifiquement la voie ferrée de l'entreprise minière Vale, bloquant les marchandises provenant de l'État du Minas Gerais en destination du port d'exportation Portocel (ES). Cette manifestation survient dans le cadre du « désastre de Mariana » de 2015, la plus grande catastrophe minière brésilienne et l'une des plus dévastatrices du monde.

La rupture d'un barrage aux conséquences dramatiques

Que s'est-il passé ? En novembre 2015, la rupture d'un barrage de rétention de déchets issus de l'extraction de minerai de fer a provoqué le déversement de 50 millions de m³ de boues sur les terres alentour et dans le fleuve Rio Doce sur plus de 600 km, rejoignant ensuite l'océan Atlantique. Depuis lors, l'entièreté du bassin versant du fleuve et une partie du littoral brésilien sont contaminés en métaux lourds (dont de l'arsenic, du manganèse, du mercure et du cadmium). Le barrage appartient à l'entreprise Samarco, une filiale des compagnies minières multinationales Vale (brésilienne) et BHP-Billiton (anglo-australienne).

Un processus d'indemnisation et de réparation contesté par les populations locales

En 2016, dans les mois suivant la catastrophe, les trois entreprises concernées ont signé un accord extrajudiciaire (TTAC) (1), en partenariat avec les États impliqués (Minas Gerais, Espirito Santo, Fédéral) et sans participation civile, pour convenir du déroulement des processus d'indemnisation, de compensation et de réparation des dommages causés. De cet accord est née la Fondation Renova, fondation de droit privé, responsable de la mise en place de 42 programmes post-désastre sur

l'ensemble du bassin versant du fleuve. Parmi ces programmes, certains concernent spécifiquement les populations amérindiennes impactées, dont les communautés Tupiniquin et Guarani du littoral d'Espirito Santo. Ainsi, jusqu'à il y a un an, les familles recevaient une somme mensuelle pour compenser, entre autres, l'arrêt de la pêche dans leurs cours d'eau et dans la mer. Cette somme mensuelle fait partie des indemnités dites « urgentes », à distinguer de l'indemnisation totale, qui doit, elle, être déterminée selon un diagnostic précis des pertes engendrées, qui prend plusieurs années à être établi.

En 2021, la Renova a estimé que ces mesures d'urgence, prévues dans le TTAC, n'étaient plus nécessaires. Elle a alors unilatéralement décidé de mettre fin à une grande partie des paiements, bien que les victimes soient toujours dans l'impossibilité de reprendre leurs activités professionnelles (2). Elle a ensuite mis au point un nouvel accord spécifiquement destiné aux populations indigènes prévoyant l'indemnisation d'environ 300 familles, le dédommagement des pertes liées aux activités informelles telles que l'artisanat, l'agriculture et la pêche, et un plan de relance économique (<https://tinyurl.com/59bxr4ek%20;%20https://tinyurl.com/47ws8p9u>) pour les communautés (3).

Malgré ces promesses, cet accord ne satisfait pas les communautés locales. Selon elles, l'accord omet l'ampleur des impacts réels, établie par des études menées les années précédentes sur leur territoire. Ce nouvel accord a permis à la Fondation Renova de couper les anciennes indemnités prévues dans l'accord initial TTAC, fragilisant les familles bénéficiaires. Le Cacique estime que la Renova paye désormais une indemnisation en décalage avec la réalité des communautés et qu'elle n'a pas accompli certains programmes de réparations prévus dans le TTAC. Il insiste sur le fait que depuis sept ans, les communautés de Comboios et de Corrego d'Ouro n'ont plus d'accès direct à l'eau potable (elles doivent désormais acheter de l'eau en bouteille), ne peuvent plus pêcher – ni dans la rivière Comboios, ni dans la mer (l'accès à la plage étant interdit par une décision judiciaire) – et subissent quotidiennement les effets de la contamination de leur environnement (3).

C'est à présent ce nouvel accord que dénoncent la centaine de manifestant·e·s tupiniquins mobilisés sur la voie ferrée qu'ils occupent. Selon le Cacique (4) Toninho Tupiniquim de la communauté de Comboios, cet accord serait illégitime. Le Cacique dénonce la pression exercée sur les leaders amérindiens, contraints de signer contre leur volonté, en octobre 2021. Les principales revendications sont :

1. Le retour à l'indemnisation mensuelle d'urgence telle que prévue dans l'accord initial TTAC.

2. Un dialogue direct avec les entreprises responsables Samarco, Vale et BHP-Billiton et non plus via l'intermédiaire de la Fondation Renova. En effet, la Renova, organe prétendument indépendant, est en réalité directement fondée et financée par ces trois entreprises. Les manifestant·e·s regrettent l'absence de prise de responsabilité de la part de Samarco, Vale et BHP-Billiton. Ils·elles exigent que les négociations se fassent désormais avec leurs représentant·e·s et non plus avec la Renova, qui n'a pas rempli son rôle.

Le 17 septembre 2022, l'entreprise minière Vale a finalement accepté d'organiser une rencontre avec les représentants tupiniquins. Cependant, celle-ci n'a mené à aucune réforme satisfaisante de l'accord en cause. Durant cette rencontre, Vale s'est engagée à planifier une nouvelle rencontre, en compagnie de Samarco et de BHP-Billiton mais celle-ci n'a finalement pas eu lieu, et Vale a à nouveau mentionné la Renova comme étant l'interlocuteur privilégié. Vale est également entrée dans un processus en justice pour la reprise de possession de l'espace occupé par les manifestants. Une décision liminaire d'un juge établit une amende de cinq mille reais (environ 1.000 euros) par jour et par personne qui ne désoccupe pas les lieux. Mais cela ne décourage pas la lutte. Les manifestant·e·s soutiennent qu'ils occuperont la ligne de chemin de fer (en s'étendant plus amplement, si nécessaire) tant que leurs demandes et leurs droits ne seront pas respectés.

Pour l'organisation de leur manifestation pacifique, les Tupiniquins avaient reçu l'autorisation de la police militaire, qui leur offrait la sécurité nécessaire au bon déroulement de leur action. Ils ont également obtenu le soutien, entre autres, du secrétariat des droits humains d'Espirito Santo, de la Défense Publique (5) et du Movimento dos Atingidos por Barragens (MAB). La Funai, organe gouvernemental chargé des politiques indigènes et du respect de ces dernières, n'avait quant à elle pas directement réagi, ce qui a mené les manifestant·e·s. à lui adresser, le 10 septembre 2022, une lettre lui reprochant de faillir à ses obligations.

Le 6 octobre 2022, la décision liminaire a été suspendue sur demande de la Défense Publique mais les négociations avec Vale peinent encore à avancer. Une nouvelle décision judiciaire datant de fin octobre a donné raison aux manifestant·e·s et ordonne la reprise de l'indemnisation d'urgence par la Renova. Affaire à suivre...

Une réaction internationale ?

Menant une enquête de terrain dans la région de l'embouchure du fleuve Rio Doce, et plus particulièrement dans le village de Regência (voisin des communautés tupiniquins mentionnées ci-dessus) (6), j'ai pu prendre la mesure de l'impact de la rupture du barrage minier du Fundão et de ses effets sur la santé de la population environnante, suite à la contamination du fleuve. Les effets des métaux lourds dépendent de leur accumulation dans le corps au fil du temps et certains d'entre eux ne se feront d'ailleurs sentir que dans plusieurs années.

Si la source de la catastrophe est locale, il ne faut pas négliger les responsabilités internationales de ce type de désastres et de pollution. En effet, une grande partie de l'extraction minière de Samarco part pour l'exportation. La multinationale Vale est présente dans une trentaine de pays, dont les victimes ne cessent de dénoncer les atteintes aux droits humains et de l'environnement (7). En 2012, elle avait reçu le Public Eye Awards de la pire compagnie du Monde, en raison notamment de sa participation dans la construction du célèbre barrage de Belo Monte au Brésil (8). BHP-Billiton, dont le siège est situé à Londres, est actuellement active dans 6 pays – Australie, États-Unis, Canada, Brésil, Chili, Pérou (9). Elle est en partie responsable de la rupture d'un autre barrage minier en Indonésie en 1984 (mine Ok Tedi), dont les impacts se font encore sentir aujourd'hui et dont les réparations sont toujours en attente.

En juillet 2022, la Cour d'Appel de Londres s'est déclarée compétente pour juger de la responsabilité de BHP dans le désastre de Mariana de 2015. L'action collective (10) lancée en 2018 par des avocats anglais du bureau Pogust Goodhead en faveur de plus de 200 000 victimes à Espirito Santo et au Minas Gerais avait été contestée par BHP et rejetée une première fois en 2020 par la justice britannique (<https://www.reuters.com/article/gb-bhp-bresil-tribunal-idFRKBN2OJ0ZE%20;%20https://tinyurl.com/2p8nfm7>). On attend de voir ce que donnera cette action en justice, importante dans un contexte où les mouvements sociaux et environnementaux subissent des pressions constantes au Brésil et doivent être défendus de manière forte.

Tandis que l'ancien Président Bolsonaro avait classé les mines comme secteur essentiel durant la pandémie de covid, le nouveau Président Lula a récemment déclaré la priorité accordée au respect des droits humains, indigènes et environnementaux, ce qui pourrait réorienter la situation décrite dans cette chronique et les suivantes.

Toutes les chroniques de * Carta Academica (<https://www.cartaacademica.org/>) sont accessibles gratuitement sur notre site (https://www.lesoir.be/338352/free-tags/carta-academica#_ga=2.129656132.952780823.1634549468-1127888127.1548328831).

(1) Termo de Transação e de Ajustamento de Conduta (Terme de transaction et d'ajustement de conduite).

(2) L'aide mensuelle d'urgence s'applique (<https://www.fundacaorenova.org/noticia/indenizacao-por-lucro-cessante-fundacao-renova-acata-decisao-judicial/>) : « « em razão da interrupção comprovada das atividades produtivas ou econômicas », correspondendo a « um valor imediato (indenização imediata), até que fosse possível quantificar a situação particular de cada um » » (En raison de l'interruption prouvée des activités productives et économiques, correspondant à « une valeur immédiate (indemnisation immédiate), jusqu'à ce qu'il soit possible de quantifier la situation particulière de chacun).

(3) Toninho Tupiniquim, entretien téléphonique, 6/09/2022.

(4) Cacique = leader politique et administratif d'une communauté indigène.

(5) Institution publique indépendante chargée du respect de la démocratie et des droits humains au Brésil, fournissant également une défense juridique gratuite aux personnes dans le besoin.

(6) Cette enquête est menée dans le cadre d'une recherche doctorale en anthropologie à l'Université Saint-Louis – Bruxelles, actuellement en cours (2016 – 2023).

(7) Consulter le site de l'articulation internationale des affecté-e-s par Vale : Atingidosvale.com. Le dernier désastre en date est la rupture d'un second barrage minier, celui de Brumadinho en janvier 2019, à quelques kilomètres de Mariana, Minas Gerais, Brésil. Dans cette région, une série de barrages, construits au cours de la même période, menacent de s'écrouler les uns après les autres.

(8) Cet Awards (<https://www.theguardian.com/environment/2012/jan/27/public-eye-awards-vale-barclays>) est organisé par l'ONG suisse The Berne Declaration et par Greenpeace Suisse.

(9) La compagnie minière était également présente en Indonésie et en Algérie, qu'elle a respectivement quittées en 2016 et 2022.

(10) Une action collective, ou « class action », est une procédure qui permet à un grand nombre de personnes de poursuivre une institution ou une entreprise en vue d'obtenir une indemnisation financière.